

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, ainsi qu'à toute personne en charge de la gestion des risques ou du reporting dans les organismes d'assurances qui souhaite en comprendre les enjeux et les approfondir.

Pour obtenir quoi ?

Savoir rédiger un rapport actuariel destiné à la Direction, aux instances de gouvernance et à l'ACPR, et réaliser les analyses en amont.

Quels objectifs pédagogiques ?

Répondre aux attendus de la réglementation.

Conduire les travaux nécessaires à l'élaboration des avis actuariels.

Synthétiser les constats et recommandations issus des analyses actuarielles.

Quelles méthodes mobilisées ?

Exposé sur les techniques et la réglementation, illustration par des exemples.

Quels sont les prérequis ?

Connaissance des notions générales de comptabilité et de l'environnement assurantiel

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Didier MERCKLING,

Membre actif de l'Institut des actuaires, préside la commission IARD et le comité d'organisation des journées IARD de l'IA. Il est rattaché à la direction générale de Smacl Assurances et représentant de la fonction clé actuarielle de cette entreprise centralisée au niveau du groupe VYV. Il a occupé des fonctions d'actuaire (Winterthur), d'auditeur et de contrôleur interne (Groupama-Gan), de souscripteur en réassurance (SAFR) et de directeur technique (Smacl).



Qu'allez-vous apprendre ?

Réglementation Solvabilité II

- Gouvernance et fonctions clés
- Missions de la fonction clé actuariat
- Exigences de reporting

Coordination du provisionnement technique

- Attendus techniques
- Etablissement du dossier sur le provisionnement

Avis sur la souscription

- Analyses sur les souscriptions et les tarifs
- Rédaction du rapport

Avis sur la réassurance

- Analyses sur la réassurance et les réassureurs
- Rédaction du rapport

Contribution à l'ORSA

- Travaux à réaliser
- Reporting

Prise en compte de la durabilité

- Point réglementaire
- Intégration dans les différents thèmes

Rapport annuel d'activités

- Points à relever
- Échanges avec les instances de gouvernance

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

La formation en pratique...

Quand et où ?

20 octobre 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de stage, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.